

BMF + BPJEPS APT

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSCRIPTION

AU TEST DE SÉLECTION BIQUALIF BMF + BPJEPS APT EN APPRENTISSAGE

Candidat (Nom, Prénom) :

Je soussigné(e), Mme / M. :

Qualité : Président(e) ou Directeur(trice)
 Secrétaire Général
 Trésorier(e)
 Autre :

De la structure (*dénomination*)

Adresse :

atteste que le club prend en charge les frais d'inscription au test de sélection BMF + BPJEPS APT en apprentissage d'un montant de 50,00 €.

A ce titre j'autorise la Ligue de Football de des Pays de la Loire à inscrire la somme due, relative au coût des tests de sélection, en comptabilité sur le compte courant du club.

NB : toute personne convoquée aux tests de sélection, quel que soit le résultat de ces derniers, sera redevable de la somme de 50 € de frais d'inscription (voir CGV).

Fait à

Le / / 2025

Signature et cachet de la structure